

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, M. DUPRE.

OBJET : Participation financière communale à la destruction des nids de frelons asiatiques.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. VILLARET a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme GAUTHIER a donné pouvoir à M. PASSEGUE, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. DUPRE.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AUCUN ABSENT NON REPRESENTE

SECRETARE DE SEANCE : M. MABOUSSOU

Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation

La 1^{ère} Adjointe Sport et santé


Véronique DESNOUES



2023-405 Participation financière communale à la destruction des nids de frelons asiatiques.

Le frelon asiatique (*vespa velutina*) s'est rapidement propagé en France depuis son apparition en 2000. La destruction des nids sur le domaine public est systématique, tandis que celle des nids privés peut être coûteuse et moins fréquente. Une mobilisation collective est donc nécessaire pour contrer l'expansion de cette espèce.

Les reines fondatrices créent chaque printemps de nouveaux nids, engendrant un grand nombre de frelons asiatiques qui ciblent principalement les abeilles domestiques. Les maires sont souvent interpellés par les administrés lorsqu'ils détectent des nids sur leur propriété.

La prolifération du frelon asiatique témoigne de la propagation en France de nombreuses espèces exotiques envahissantes, animales et végétales, constituant une menace pour la biodiversité mondiale. Or, la ville de Saint Jean de la Ruelle est un acteur clé dans la lutte contre le frelon asiatique et soutient activement la préservation de la biodiversité locale. Elle intervient déjà dans l'élimination des nids présents dans les parcs et jardins de la commune.

Aussi, face aux dangers représentés par le frelon asiatique pour la population et la biodiversité, il est proposé que la commune étende son intervention en la matière et prenne en charge 50 % des frais d'intervention pour la destruction des nids chez les particuliers et les entreprises de la commune, avec un plafond de 100 € par intervention, selon les conditions détaillées dans la demande d'aide financière annexée.

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale de l'Aménagement, Travaux et Développement Durable réunie le 16 mai 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 29 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le dispositif d'aide financière pour financer la destruction des nids de frelons asiatiques sur les terrains privés situés sur le territoire de Saint Jean de la Ruelle, avec une prise en charge de 50 % du montant TTC de la prestation, plafonnée à 100 € par intervention, pour l'année 2023, selon les conditions détaillées dans la demande d'aide financière annexée à la présente,

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

DIT que les dépenses relatives à cette aide seront décrites au Budget 2023.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire

En par déléguation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé

